

ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE -CP-24

PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES DE L'UNIVERSITE PARIS 8

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

La présidente de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;

Vu l'article D613-45 du Code de l'Education;

Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

Vu l'avis du Conseil de l'UFR Sciences du langage du 7 septembre 2019 ;

Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2019;

ARRETE

ARTICLE 1-

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par l'UFR Sciences du langage, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2020 :

Elena SOARE
Léa NASH
Joaquim BRANDAO
Saveria COLONNA
Noam FAUST
Anthippi POTOLIA
Fabian SANTIAGO

ARTICLE 2 -

Mme Elena SOARE est nommée présidente de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3-

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et le Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 6 novembre 2019

La présidente

Annick ALLAIGRE

